



Preavis de 3 mois

Par Flea

Bonjour,

J'ai envoyé mon préavis de 3 mois pour quitter la location de mon studio mais l'agence me dit que je dois payer jusqu'à fin de contrat à savoir Novembre 2027 ! c'est incroyable ...

Est-ce possible ?

Un préavis de 3 mois n'est pas la Loi ?

C'est pourtant noté sur le contrat "résiliation de 3 mois de la part du bailleur ou locataire.

Jamais vu cela de ma vie ...

Cordialement

Par yapasdequoi

Bonjour,

Votre bail est-il soumis à la loi 89-462 ? (c'est écrit dessus si c'est le cas...)

Cette clause de résiliation n'est pas conforme à cette loi, donc commencez par vérifier.